

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 13 DECEMBRE 2017 A 19H30**

Présents à la séance : 22

L'An Deux Mil Dix Sept, le **13 DECEMBRE A 19H30**

Extrait affiché le :  
**14 décembre 2017**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

**6<sup>ème</sup> séance 2017**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. CHARDIN Denis, Mme ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, Conseillers Municipaux.

**Objet** : CHI des 5 vallées : Désignation d'un représentant au sein du conseil de surveillance.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

Mme BOULANGER Annie	à	M. SALÉRIO Philippe
Mme STAUB Edith	à	Mme RENAUX Anne-Marie
M. TARDIEU François	à	M. le Maire
Mme PANO-WENTZEL Marylène	à	M. SALTZMANN Michel
M. ROMARY Fabrice	à	Mme DUPONT Virginie
M. DEMENGE Abel	à	Mme VINCENT Marie
M. FOUCAL Olivier	à	Mme DEMAIZIÈRE Chantal

N° 95/2017

**Secrétaire de séance** : M. BAUDONNEL David.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande formulée par Monsieur le Directeur Général de l'ARS Grand Est concernant la désignation d'un représentant de Raon l'Étape au sein du nouveau conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal des 5 Vallées qui sera créé le 01 janvier 2018 (décision n° 2017-2254 du 12 septembre 2017).

Conformément à l'article R 6143-3 du Code de la santé publique, les conseils de surveillance des établissements publics de santé de ressort intercommunal sont composés de quinze membres et comprennent au titre des représentants des collectivités territoriales : «deux représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre auxquels appartiennent respectivement ces deux communes ou, à défaut, un représentant de chacune des deux principales communes d'origine des patients en nombre d'entrées en hospitalisation au cours du dernier exercice connu, autres que celle de la principale commune d'origine des patients ».

Raon l'Étape est une des deux principales communes d'origine des patients du centre hospitalier de Raon l'Étape en nombre d'entrées en hospitalisation au cours du dernier exercice connu. La candidature de Monsieur le Maire est alors avancée.

Ces explications apportées,

Le Conseil Municipal, présent et représenté, est unanime à désigner Monsieur Benoît PIERRAT, Maire de la Commune, comme représentant au sein du nouveau conseil de surveillance du CHI des 5 Vallées qui sera créé le 01 janvier 2018.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire